

Les spots des partis ne sont pas autorisés en dehors des périodes électorales

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-05-2009 01:23:16

Les partis politiques ne sont pas autorisés, en dehors des périodes électorales, à diffuser des spots destinés à encourager la participation des citoyens, en vertu des règlements en vigueur, a indiqué mercredi le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Khalid Naciri.

En réponse à une question orale devant la Chambre des représentants, le ministre a rappelé que les spots ne figurent pas parmi les supports de communication audiovisuelle auxquels peuvent recourir les partis en dehors des campagnes électorales, tels qu'ils sont définis par les règles juridiques de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion.

Dans sa réponse lue en son nom par le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Naciri a fait observer que les organisations politiques, syndicales et sociales sont de facto associées dans cette action de mobilisation des citoyens en vue des élections, à travers leur présence constante aux différentes émissions-débat radiophoniques et télévisuelles, dont l'objectif est de faire connaître les programmes électoraux des partis et d'inciter à une meilleure participation à la vie politique.

Le gouvernement accorde une grande attention aux aspects liés à la mobilisation et à la sensibilisation dans le souci d'encourager les citoyens à participer en masse aux prochaines échéances électorales, a rappelé le ministre, citant la campagne d'information initiée par le gouvernement à l'occasion du lancement de la révision des listes électorales.

Cette campagne, qui avait pour but d'inciter les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales, s'assigne également comme objectifs d'assurer une meilleure diffusion des nouvelles dispositions juridiques régissant l'opération de vote, les conditions de candidature aux élections, outre la sensibilisation au renforcement de la représentativité des femmes et des jeunes au sein des instances élues.

Pour assurer plein succès à cette campagne, a dit M. Naciri, le gouvernement a eu recours à différents supports médiatiques, à leur tête les médias audiovisuels publics.

Le ministre a également mis l'accent sur les efforts que ne cessent de déployer les départements concernés pour la préparation des prochaines élections communales et professionnelles, compte tenu de leur importance dans l'effort de consolidation de l'édifice démocratique dans le Royaume.

MAPF